

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent seizième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 2 juin 2008 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le 16 juin 2008

Procès-verbal de la trois cent seizième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 2 juin 2008 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLANCHETTE, Michel Professeur – Département des sciences comptables	X	
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat en sciences sociales		X
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 20.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbaux des trois cent quatorzième et trois cent quinzième réunions

2.1 Adoption

2.2 Affaires en découlant

3.- Approbation du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières pour les services offerts par l'Université

4.- Prochaine assemblée

5.- Levée de l'assemblée

2.- **Procès-verbaux des trois cent quatorzième et trois cent quinzième réunions**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quatorzième réunion, et ce, sans modification.

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Michel Blanchette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quinzième réunion, et ce, sans modification.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne les procès-verbaux des trois cent quatorzième et trois cent quinzième réunions, les suites régulières ont été données.

Le recteur informe le comité que la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais a été avisée de la décision de l'Université de procéder à l'annulation du versement, à la Fondation, d'une somme de 225 000 \$ pour l'année financière 2007-2008.

Il souligne également que le budget 2008-2009 de l'Université du Québec en Outaouais a été adopté intégralement par l'Assemblée des gouverneurs, à sa réunion du 22 mai 2008.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe le comité que le protocole relatif au campus universitaire entre l'Université et la Ville de Saint-Jérôme a été ratifié par les deux parties et qu'il a déjà été acheminé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Elle rappelle que cette entente constitue une pièce essentielle à l'égard de la décision que s'apprête à prendre la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans l'octroi ou non du financement relatif à ce projet.

3.- **Approbation du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières pour les services offerts par l'Université**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que lors de sa réunion du 11 février dernier, le comité exécutif a résolu de conclure un bail de location avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières (CPNF) pour une période de cinq (5) ans avec deux (2) options de renouvellement, à la discrétion de l'Université du

Québec en Outaouais, moyennant le paiement d'un loyer annuel de 148 322 \$ (Résolution 310-CX-1343). Suite à une demande du Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières, le comité exécutif a accepté de modifier un article du bail afin d'en clarifier la portée (Résolution 312-CX-1349).

Le bail prévoit qu'une entente de service pourrait intervenir entre les parties concernant les services suivants :

1. l'utilisation des laboratoires informatiques de l'UQO;
2. l'utilisation des services de la bibliothèque de l'UQO;
3. l'utilisation d'une carte étudiante compatible avec les systèmes de l'Université;
4. l'utilisation et les modalités de contrôle entourant le service de cafés-bars;
5. l'utilisation additionnelle des facilités du Centre sportif de l'UQO;
6. l'utilisation des résidences étudiantes de l'UQO;
7. l'utilisation des services offerts par la librairie;
8. les services de la téléphonie, l'accès au réseau internet et les services en audiovisuel;
9. l'utilisation des outils promotionnels de l'UQO.

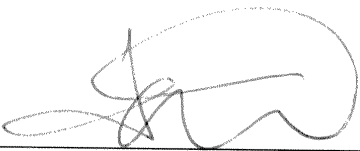
Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 316-CX-1358 concernant l'approbation du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières pour les services offerts par l'Université, laquelle est jointe en appendice.

4.- Prochaine assemblée

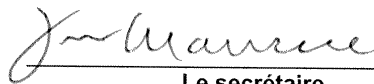
La prochaine réunion est prévue pour le lundi 16 juin 2008.

5.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 12 h 29.



Le président d'assemblée



Le secrétaire